

Comité Hospital & Transport Surge Capacity

En vertu de l'article 13 de la loi du 4 novembre 2020 portant diverses mesures sociales suite à la pandémie de COVID-19

DATE 16/03/2022

CONTACT

TEL.

E-MAIL

Aux Directeurs généraux, Médecins-chefs, Directeurs du Département infirmier et Coordinateurs des Plans d'Urgence des Hôpitaux généraux et universitaires

Pour information aux Hôpitaux psychiatriques et Hôpitaux de revalidation

Pour information aux Fédérations hospitalières

Pour information aux Gouverneurs

OBJET : Covid-19 & UKR Communication

Madame, Monsieur le Directeur général,
Madame, Monsieur le Médecin-chef,
Madame, Monsieur le Directeur du Département infirmier,
Madame, Monsieur le Coordinateur du PUH,

1. Evolution épidémiologique et situation dans les hôpitaux

Les chiffres des hôpitaux ont montré une légère augmentation la semaine dernière. Les modèles mathématiques avaient prévu, après les assouplissements, une phase de plateau au cours des deux premières semaines de mars 2022, ce que nous constatons maintenant dans les chiffres.

En date du 16/03/2022, nous avons dans les hôpitaux belges 2 252 patients COVID et 178 patients USI COVID.

Cependant, les assouplissements ne se traduisent pas seulement par une circulation accrue du COVID ; d'autres virus respiratoires, dont celui de la grippe, bénéficient également de la suppression des mesures barrières.

Nous suivrons de près cette situation dans les jours et les semaines à venir.

2. Arrêt de l'enregistrement des chiffres de l'absentéisme

La nécessité d'un suivi structurel des chiffres de l'absentéisme s'étant atténuée, nous ne souhaitons plus charger davantage les hôpitaux avec cet enregistrement. L'enregistrement de l'absentéisme est arrêté.

3. Ukraine

La situation du conflit en Ukraine continue de nous affecter tous profondément et la solidarité est si grande qu'il est frustrant pour nous tous de ne pas pouvoir faire plus. La Belgique ne se tient certainement pas à l'écart, elle coopère activement dans de nombreux domaines au sein du mécanisme européen de soutien. L'Emergency Response Coordination Center du EU Civil Protection Mechanism coordonne tout cela.

Les demandes de soutien (matériel et en médicaments) qui arrivent au mécanisme européen via le Common Emergency Communication and Information System (CECIS), de la part de l'Ukraine, et/ou des pays limitrophes qui sont confrontés au flux de réfugiés, sont suivies quotidiennement et la Belgique offre de l'aide via ces canaux.

L'INAMI prépare une circulaire concernant l'assurabilité des réfugiés sous le statut de protection temporaire, et ceci dès leur arrivée sur notre territoire.

Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de demande d'évacuation à grande échelle de victimes ou de malades. Le cas échéant, elle sera également coordonnée dans le cadre du mécanisme européen. Nous nous préparons à cette éventualité, mais nous espérons ne pas avoir besoin de ce plan. Si cela devient nécessaire, nous vous informerons de ce qui est attendu de votre part.

Par le biais du mécanisme européen, des demandes d'accueil et d'hospitalisation de patients individuels ont déjà été formulées, y compris l'accueil des membres de leur famille qui fuient avec eux. La Belgique a déjà fait plusieurs offres, mais notre offre ne s'est pas encore traduite par la venue de patients et de membres de leur famille en Belgique. Nous continuons à suivre de près les demandes et nous continuerons à offrir notre aide.

A ce flux spécifique structuré d'aide aux victimes et aux malades s'ajoute le flux des réfugiés qui viennent de leur propre initiative. Dans ce flux, il peut aussi y avoir des personnes malades ou blessées. Pour cette population, une équipe de permanence médicale est déployée au centre d'enregistrement de Bruxelles. Ceci non seulement pour les problèmes aigus, mais aussi pour répondre à des questions plus orientées vers la médecine générale (prescriptions de médicaments,...). Par cette voie, mais aussi via des visites spontanées dans les services d'urgence, nos hôpitaux belges ont déjà pu accueillir plusieurs réfugiés la semaine dernière. En concertation avec les Régions et les Communautés, l'accueil médical, y compris les dépistages, les vaccinations, etc sont poursuivis via la première ligne.

Nous tenons à remercier les directions hospitalières, les prestataires de soins et le personnel hospitalier pour leurs efforts constants. Le Comité continuera, afin de soutenir les hôpitaux, à suivre de près la situation et, si nécessaire, à préparer des modèles organisationnels adaptés.

Si vous avez des questions spécifiques concernant cette lettre, veuillez contacter sante-gezondheid@ccc.brussels.

Dr. Cecile van de Konijnenburg
Chief Medical Officer Belgique a.i.

Marcel Van der Auwera
Président du Comité Hospital & Transport
Surge Capacity

